

Relevé de décisions

Réunion de bureau du COREVIH-Bretagne du lundi 06 novembre 2023

Présents :

Luc de Saint- Martin	Excusé
François Baptiste Drevillon	Présent
Gérald Guerdat	Présent
Marianne Kaupe	Démissionnaire
Morgane Lavigne	Absente
Bruno Le Clézio	Présent
Eric Maniscalco	Excusé
Yves Poinsignon	Démissionnaire
Cédric Arvieux	Présent
Hadija Chanvril	Présente
Myriam Le Bot	Présente

Sujet	Discussion	Décision
Validation du compte rendu du 02 octobre 2023	Validation du CR du Bureau 02 octobre	A mettre en ligne par le secrétariat du COREVIH
Retour sur l'InterCeGIDD :	<p>Programme : beaucoup de retours très positifs sur les thèmes abordés Belle représentation des CSS et CEGIDD du territoire breton Point sur l'organisation : tout s'est bien passé, pas de problème particulier à signaler Revoir la méthodologie des ateliers : la restitution des groupes doit être réalisée différemment (voire pas du tout), à réfléchir lors des prochaines réunions pour une synthèse plus efficiente si elle doit avoir lieu. En effet, l'intérêt n'est pas dans la synthèse que dans la participation de chacun aux ateliers pour le débat d'idées. Les réflexions collectives doivent être mieux mises en évidence (idée du grand témoin ?) A définir avec une fiche action / méthodologie ?</p> <p>Une évaluation de la journée a été envoyée à l'ensemble des participants le 17 octobre dernier. Vous trouverez le questionnaire ci-dessous : https://forms.gle/9s6x2umyy9kPZVyw8</p> <p>Au 06/11/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 réponses • Relance à faire avec une date limite de réponse au 17 novembre 	<p>Hadija doit travailler sur une méthodologie de la restitution des actions</p> <p>Evaluation à relancer : fait le 09/11/2023 (MLB)</p>
Renouvellement du COREVIH	<p>2 arrêtés successifs de prolongation de la DGS (2022 et 2023) jusqu'au 15 juillet 2024, nouveau décret au 1er semestre 2024 avec une période transitoire pour mettre en place la nouvelle instance (probablement 1 an) = juillet 2025. Un accord sur le renouvellement partiel du COREVIH Bretagne a été validé par l'ARS Bretagne. De nombreuses personnes sont parties / ont changé de missions et/ou de structures 10/33 titulaires et 15/33 suppléants</p> <p>2 stratégies possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un renouvellement light en nommant que les titulaires absents - Faire un renouvellement complet de la plénière, réélire nouveau Bureau <p>Reprendre les membres de la plénière actuel via le tableau présenté par Hadija* en prenant en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En rouge : membres partis • En vert : proposition du remplaçant – pré-proposition • En orange : absent des rencontres du COREVIH • En noir : présent dans les actions/rencontres du COREVIH <p>Le Bureau doit travailler individuellement sur une proposition de nouveaux membres en prenant compte des départs, des démissions, des inactifs...du tableau envoyé par HC. On s'achemine donc plus vers un renouvellement complet que partiel, ce qui permettra d'avoir une Plénière « pré-positionnée » par anticipation par rapports aux textes de 2025. Présentation des propositions au séminaire du 25 novembre</p>	<p>*Hadija doit transmettre le tableau des membres de la plénière au Bureau</p>

Budget du COREVIH	<p>Retour de la réunion budget du 20 octobre dernier avec la direction DDPP Un point sera abordé lors de la plénière du 08 novembre</p> <p>Les CHU en France sont en grande difficultés financières dont le CHU de Rennes, avec 2 soucis majeurs : la non-compensation intégrale des mesures de revalorisation salariale de la loi Ségur et les budgets des hôpitaux ne sont pas calculés sur l'activité réelle (T2A) mais sur une activité fictive et calquée sur l'activité de 2019, qui depuis a augmenté (pour Rennes, environ 15% d'activité en plus entre 2023 et 2019)</p> <p><u>Information communiquée le veille de la réunion :</u> Modification du mode de calcul de la masse salariale sans discussion en amont avec le COREVIH. Depuis la création du COREVIH Bretagne, avait été décidé par convention une méthode de calcul pour la masse salariale : prendre le salaire moyen de l'ensemble de la carrière. Depuis octobre 2023 : la méthode de calcul sera de prendre le salaire réel. Le budget du COREVIH avec cette nouvelle règle du CHU de Rennes est déficitaire.</p> <p>Le budget « Titre 1 - personnels du COREVIH » subit ainsi que augmentation de près de 45000 €, auxquels s'ajoute 15% de frais de gestion sur cette nouvelle « somme » ce qui équivaut à une augmentation des dépenses de 50.000€. Comme le titre 1 est incompressible de même que le financement des bases de données, cette « dépense supplémentaire » vient impacter le budget de fonctionnement courant, qui est de l'ordre de 100.000€, soit une réduction de moitié.</p> <p>Une remontée de cette information va être faite à l'ARS car ce sont la moitié des actions du COREVIH qui vont être impactée pour 2024.</p>	Cédric informe l'ARS
Questions diverses	<p>Candidature du COREVIH Bretagne à la SFLS 2026 ? : réfléchir sur les projets porteurs à présenter pour la Bretagne et voir après le renouvellement du COREVIH.</p> <p>Calendrier du 1^{er} Bureau 2024 - Lundi 08 janvier</p> <p>Les autres rencontres seront discutées en séminaires du 25 novembre. Pas de date de Bureau en décembre 2023</p>	

PROCHAINE REUNION : Séminaire de Bureau le samedi 25 novembre 2023 - Lorient
Prise de note : Myriam Le Bot /Cédric Arvieux /Hadija Chanvril